

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2020

Date de convocation : 01 octobre 2020

L'AN deux mil vingt, le huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Charles MASSONDO, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Mr MASSONDO Charles,
Mmes DAGUERRE Mayie, CURUTCHET Marie-Jeanne, BAUMGARTH Florence,
HAGET Marguerite, VIVIER Karine, PREBENDE Amaia, EYHERABIDE Marie, AROTCE Marie-Noëlle
Mrs DARRIEUX-JUSON Olivier, BOURDÉ Arnaud, ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul,
LABORDE Arnaud, CHRISTY Robert, ETCHEPAREBORDE Arnaud, AYÇAGUER Pettan, GARICOITZ Daniel.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mme LEGARTO Monique, Mr ASTABIE Arnaud

Madame PREBENDE Amaia a donné procuration à Monsieur AYCAGUER Pettan.
Monsieur ASTABIE Arnaud a donné procuration à Mr GARICOITZ Daniel.

Madame PREBENDE Amaia est arrivée à 20 h 11.
Monsieur ETCHEPAREBORDE Arnaud est arrivé avant le point 5 relatif à la proposition d'adhésion à l'association Euskal Moneta

Madame CURUTCHET Marie Jeanne a été désignée secrétaire de séance.

1°) – Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 septembre 2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte-rendu de la réunion du 03 septembre 2020.

Mr Le Maire informe l'assemblée que le point 4 relative à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la Commission Locale des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) comporte une erreur.

Aussi, il convient de lire que Madame Monique LEGARTO s'est portée candidate pour le poste de déléguée suppléante. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents avait désigné Monsieur Charles MASSONDO, délégué titulaire de la CLECT et Madame Monique LEGARTO déléguée suppléante de la CLECT.

Une délibération annulant et rectificative sera établie.

Le compte-rendu de la réunion du 03 septembre est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) – Projet d'abandon de la procédure de révision du PLU

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 10 août 2016 le conseil municipal a prescrit la révision générale du PLU et les modalités de concertation.

Depuis le 01 janvier 2017, date de sa création la Communauté d'Agglomération Pays Basque est compétente en matière de PLU.

Le Conseil municipal a délibéré le 12 avril 2017 pour la poursuite de la révision du PLU par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a délibéré le 14 décembre 2019 pour arrêter le projet d'élaboration du PLU.

Monsieur le Maire rajoute que suite à cet arrêt les personnes publiques associées ont été consultées pour avis. Il en ressort que beaucoup de modifications sont demandées afin de proposer le PLU à l'approbation.

Monsieur le Maire propose d'attendre le lancement du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) qui à terme sera le document auquel les communes devront s'y référer. Si cette révision était menée à terme le nouveau PLU aurait une durée de vie très limitée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le principe d'abandonner la procédure de révision du PLU aux motifs évoqués auparavant. Il demande de solliciter la CAPB pour quelle en prenne acte.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'abandonner la procédure de révision du PLU, et sollicite la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour qu'elle en prenne acte.

3°) – Projet de modification du règlement du PLU :

Le règlement écrit fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones définies dans le PLU. Ce règlement se compose de 14 articles.

L'article 6 relatif à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques stipule que les constructions soient implantées à la limite de la marge de reculement indiquée sur le document graphique ou, à défaut, à 5 m de l'alignement. Ces dispositions sont indiquées dans les zones UB, UCA du règlement.

Lors de projet de construction sur ces zones, les pétitionnaires sont confrontés à des difficultés d'implantation.

Aussi, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de modifier cet article dans les zones UB et UCA. Il demande que l'article 6 actuel mentionnant « que les constructions soient implantées à la limite de la marge de reculement indiquée sur le document graphique ou, à défaut, à 5 m de l'alignement » soit modifié.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'autoriser cette modification selon les termes suivants :

« que les constructions soient implantées à la limite de la marge de reculement indiquée sur le document graphique ou, à défaut, à **partir** de 5 m de l'alignement ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents sollicite la CAPB afin qu'elle lance la procédure de modification du règlement du PLU de Saint-Palais.

4°) Décision modificative :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les crédits prévus sur l'opération 111 – Travaux de voirie - ne sont pas suffisants.

Aussi afin de permettre le paiement de certaines dépenses engagées jusqu'à la fin de l'année, il convient de décider des décisions modificatives sur certaines opérations.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide d'adopter la décision modification suivante :

Décision modificative

BUDGET COMMUNE			DEPENSES	RECETTES
Opérations	Articles	Intitulés		
153	21318	Autres bâtiments publics	-10 000,00 €	
111	2152	Installations de voirie	40 000,00 €	
118	2182	Matériel de transport	-5 000,00 €	
118	2188	Autres immobilisations corporelles	-25 000,00 €	
TOTAL			0,00 €	0,00 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote la décision modificative.

5°) - Proposition d'adhésion à l'association Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays Basque convention :

Lors de la réunion du Conseil municipal du 03 septembre 2020, Monsieur Dante Edme-Sanjurjo, directeur et Madame Amandine Artano-Garmendia, chargée de développement d'Euskalmoneta ont présenté l'Eusko. Monsieur le Maire précise que chaque élu a été destinataire d'un modèle de convention d'adhésion.

La convention précise que l'eusko est une monnaie locale complémentaire (MLC) lancée le 31 janvier 2013. Elle est gérée bénévolement et démocratiquement par l'association sans but lucratif Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays Basque, enregistrée à la Sous-Préfecture de Bayonne.

Une MLC est un titre de paiement, qui n'a de valeur que sur un territoire donné et au sein d'un réseau d'accepteurs adhérents agréés par l'association émettrice : entreprises, associations et collectivités locales. L'eusko est ainsi utilisé en juillet 2020 par plus de 1000 professionnels et plus de 3800 adhérents particuliers, qui peuvent après avoir adhéré, changer des euros en eusko au taux de 1 euro = 1 eusko, pour les utiliser ensuite auprès des accepteurs agréés.

Les euros reçus par Euskal Moneta contre les eusko sont placés dans un fond de réserve, sur des comptes et livrets ouverts auprès de la Nef ou du Crédit coopératif.

L'Eusko est un outil de :

- relocalisation et de dynamisation de l'économie du Pays basque

- de changement des pratiques vers une économie solidaire, un développement durable et la sauvegarde de la langue basque
- de soutien à la vie associative locale : chaque adhérent parraine lors de son adhésion une association qui pourra recevoir un don équivalent à 3 % du montant d'euros qu'il change chaque année en eusko.

L'Eusko est aujourd'hui la première monnaie locale d'Europe. Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays Basque est membre du Réseau des Monnaies Locales complémentaires de France

Afin de soutenir la solidarité économique et sociale, la transition écologique, la vie associative ainsi que l'usage public de la langue basque sur son territoire, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'association Euskal Moneta – Monnaie Locale du Pays Basque pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Le montant de l'adhésion est de 0,10 € par habitants

Le conseil municipal à la majorité de quinze voix « pour » et trois abstentions adhère à l'association Euskal Moneta – Monnaie Locale du Pays Basque pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Monsieur le Maire est autorisé à signer la proposition de convention.

6°) Proposition d'adhésion à la démarche de la mise en place d'une offre bilingue :

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a mis en place le contrat de progrès. Il a pour objectif d'accompagner les communes et syndicats intercommunaux dans la mise en place d'une offre bilingue dans les services stratégiques, au contact de la population.

La CAPB réalisera dans un premier temps un diagnostic après évaluation des agents, indication des niveaux d'utilisation de la langue basque puis dans un second temps, des propositions de formations seront données à la municipalité pour leurs agents. La formation des agents se fera sur la base du volontariat.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de lancer la démarche.

7°) – Demande d'une subvention exceptionnelle de l'UCA :

Mr Darrieux-Juson rappelle la délibération en date du 03 septembre 2020 accordant une subvention de 5 000,00 € à l'Union Commerciale et Artisanale. Cette subvention permet de couvrir les frais de fonctionnement de base.

L'UCA dans le cadre de ses opérations de Noël et commerciale a décidé d'accueillir une patinoire durant les fêtes de fin d'année pour la période du 12 décembre 2020 au 27 décembre 2020.

Le coût de cette structure s'élève à 15 892,34 € TTC. Toutes les animations habituelles (père Noël, calèche) seront présentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 13 000,00 €,

8°) – Adressage : dénomination des voies

Dans le cadre du développement du réseau très haut débit engagé par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté d'agglomération Pays Basque, la mise en œuvre de l'adressage revêt également un caractère indispensable pour la commercialisation des accès internet fibre très haut débit qui requiert l'identification des logements et des entreprises du territoire.

Cette action contribue également à améliorer la sécurité (services d'incendie et de secours) et l'efficacité des services (courrier, fournisseurs de réseaux, livraison, services à la personne, etc...) grâce à une localisation des maisons et entreprises.

La CAPB a donné des préconisations en matière de dénominations.

Le critère de base de la commission linguistique d'Euskaltzaindia est l'usage normalisé des noms de lieux pour les voies de circulation (rues, chemins, voies). Si le nom d'un lieu est en basque, il sera normalisé en basque (par exemple, *Jauregiberri* et non **Jaureguiberry*). Par conséquent, si l'on doit utiliser ce nom, il sera orthographié selon l'orthographe basque, comme le veut la législation française. Si un lieu porte un nom occitan, *Cazenave* par exemple, il ne sera pas traduit en basque et ne deviendra pas **Kasenabe*. Si des noms font partie de traditions différentes, les deux seront gardés, par exemple le nom du village *Beyrie / Bithiriña*.

Une notice sera mise à disposition des habitants de Saint-Palais afin de comprendre le processus de dénomination.

La commission « Adressage » a établi un tableau récapitulatif de l'ensemble des voies en français et en basque

Dans le cas où il est souhaité voir apparaître la dénomination des voies en basque sur le plan cadastral, il est préconisé de prendre deux délibérations, une première officialisant le tableau des voies uniquement en basque qui sera transmise au service du cadastre et une seconde avec le tableau des voies en basque et en français en vue de la signalétique bilingue.

Le choix de la dénomination des voies a fait l'objet d'une attention particulière à la préservation des toponymes locaux et au maintien du nom des maisons.

Un tableau comportant une première proposition de noms est distribué aux conseillers.

Nom de la voie (en français)	Nom de la voie (Euskara)	Type
Place du Foirail	Abere merkatu plaza	NUMEROS
Avenue de la Gare	Geltokiko etorbidea	NUMEROS
Avenue de Garris	Garruzeko etorbidea	NUMEROS
Impasse Behotegi	Behotegi karrika itsua	NUMEROS
Chemin de la Stèle	Oroitarriko bidea	Métrique
Rue du père Auguste Etchecopar	Auguste Etchecopar apezaren karrika	Métrique
Chemin Ur Alde	Ur Alde bidea	Métrique
Rue du Docteur Martin Minvielle	Martin Minvielle medikuaren karrika	Métrique

Avenue Théodore d'Arthez	Théodore d'Arthez etorbidea	NU MET
Rue Cousinia	Cousinia karrika	NUMEROS
Chemin des Oubliés	Ahantzien bidea	Métrique
Rue de la Scierie	Segeriako karrika	Métrique
Place Jean Errecart	Jean Errecart plaza	NUMEROS
Rue Thiers	Thiers karrika	NUMEROS
Rue du Centre	Erdiko karrika	NUMEROS
Rue du Jeu de Paume	Laxo karrika	NUMEROS
Rue Gaztelu zena	Gaztelu zena karrika	Métrique
Rue des Fors	Foruen karrika	Métrique
Rue Sanche le Grand	Antso Handia karrika	NUMEROS
Rue de la Bidouze	Biduze karrika	NUMEROS
Place Charles de Gaulle	Charles de Gaulle plaza	NUMEROS
Impasse Père Areso	Areso apezaren karrika itsua	NUMEROS
Place des Allées	Zuhaitzen plaza	NUMEROS
Avenue Frédéric de Saint Jayme	Frédéric de Saint Jayme etorbidea	NUMEROS
Impasse du Frère Albert	Albert frantsiskanoaren karrika itsua	Métrique
Chemin Sokorri	Sokorri bidea	Métrique
Route des Ecoles	Ikastegietako bidea	Métrique
Route d'Esquilamorde	Ezkilamborda bidea	Métrique
Rue Jean Urruty	Jean Urruty karrika	NUMEROS
Passage Saint-Louis	Saint-Louis pasabidea	NUMEROS
Boulevard de la Madeleine	Maddalena bulebarra	Métrique
Rue Saint-Pelage	Jondoni Pelaio karrika	NUMEROS
Rue d'Oxidoy	Oxidoiko karrika	Métrique
Rue Gambetta	Gambetta karrika	NUMEROS
Rue de la Monnaie	Moneta karrika	NUMEROS
Impasse des Fossés	Arroilen karrika	NUMEROS
Rue Arnaud Oihenart	Arnaud Oihenart karrika	NUMEROS
Rue Saint Michel Garicoits	Mixel Garicoits sainduaren karrika	NUMEROS
Rue du Palais de Justice	Auzitegi karrika	NUMEROS
Impasse du Moulin	Eiherako karrika itsua	NUMEROS
Avenue de Navarre	Nafarroako etorbidea	Métrique
Rue de Petic	Pertikeneko karrika	Métrique
Impasse du Prieuré	Otoitzarriko karrika itsua	NUMEROS
Rue Bizkarla	Bizkarla karrika	NUMEROS
Rue du Mont Saint Sauveur	San Subre karrika	Métrique
Impasse du Frère Gabriel	Gabriel frantsiskanoaren karrika itsua	Métrique
Impasse de Miñardia	Miñardia karrika itsua	Métrique
Rue Elorri	Elorri karrika	NUMEROS
Rue Hego Alde	Hego Alde karrika	NUMEROS
Rue Burgidoi	Burgidoi karrika	NUMEROS
Rue Soro Handi	Soro Handi karrika	Métrique
Rue de Burguette	Burguette karrika	Métrique

Avenue de Gibraltar	Xibaltarreko etorbidea	Métrique
Route de Sardaze	Sardazeko errepidea	Métrique
Route de Kapilla	Kapillako errepidea	NUMEROS
Rue Lopépé	Lopépé karrika	NUMEROS
Rue Lagarrague	Lagarrague karrika	NUMEROS
Rue Sanche le Fort	Antso azkarra karrika	Métrique
Rue de Beltzuntze	Beltzuntze karrika	Métrique
Rue Lasserre	Lasserre karrika	NUMEROS
Route de Guéraçague	Guéraçague errepidea	Métrique
Avenue du Bois de la Ville	Hiriko Oihanaren etorbidea	NUMEROS
Route d'Itorrotz	Itorrotzeko errepidea	Métrique
Chemin de Bellevue	Bellevue bidea	Métrique
Impasse Gazte xoko	Gazte xoko karrika Itsua	Métrique
Chemin de Lahiria	Lahiriako bidea	Métrique
Chemin de Lekumendi	Lekumendiko bidea	Métrique
Rue de Lutzanborda	Lutzanbordako karrika	Métrique
Rue des Hirondelles	Ainaren karrika	Métrique
Rue Ordokian	Ordokian karrika	Métrique
Impasse des Cagots	Agoten karrika itsua	Métrique
Lili Karrika	Lili Karrika	Métrique
Karrika Berria	Karrika Berria	Métrique
Route de Muñutegia	Muñutegiko errepidea	Métrique
Rue Bixta eder	Bixta eder karrika	Métrique
Chemin Jeanne D'Erdoy	Jeanne D'Erdoy bidea	Métrique
Rue Teillagorry	Teillagorry karrika	Métrique
Rue Iguzki alde	Iguzki alde karrika	NUMEROS
Rue du Père Cazenave	Cazenave Apezaren karrika	Métrique
Rue Lahéranne	Lahéranne karrika	Métrique
Rue Ur argi	Ur argi karrika	Métrique
Impasse Laborantxa	Laborantxa karrika itsua	Métrique
Impasse de la Joyeuse	Iholdiko Erreka karrika itsua	Métrique
Rue Loulou Barthaburu	Loulou Barthaburu karrika	Métrique
Avenue Jeanne d'Albret	Joana Albretetokoa etorbidea	Métrique
Rue Ur bizi	Ur bizi karrika	Métrique
Elizako karrika	Elizako karrika	NUMEROS
Rue de Zaldi xuri	Zaldi xuri karrika	Métrique
Karrika ttipia	Karrika ttipia	NUMEROS
Rue du Foirail	Merkatu karrika	Métrique
Impasse Katalina Erauso	Katalina Erauso karrika itsua	NUMEROS
Chemin de Manano	Manano bidea	Métrique
Chemin de Plantaberria	Plantaberriko bidea	Métrique
Arte Bidea	Arte Bidea	Métrique
Chemin de Censena	Censenako bidea	Métrique
Chemin de Joli Cœur	Jolikurtegiko bidea	Métrique
Rue du Docteur Lucien Hurmic	Lucien Hurmic Medikuaeren karrika	Métrique

Rue de l'Ikastola	Ikastolako karrika	Métrique
Rue Bizi Mugi	Bizi Mugi karrika	Métrique
Chemin de Menturategia	Menturategiko bidea	Métrique
Impasse Anetaenia	Anetaenia karrika itsua	Métrique
Impasse Corisca	Corisca karrika itsua	Métrique
Rue Garicoitsenea	Garicoitsenea karrika	Métrique
Impasse Parraud	Parraud karrika itsua	Métrique
Impasse Arhezenea	Arhezenea karrika itsua	Métrique
Impasse Bordaberri	Bordaberri karrika Itsua	Métrique
Impasse Marcellin Clèdes	Marcellin Clèdes karrika itsua	Métrique
Impasse De Bordus	De Bordus karrika itsua	Métrique
Impasse Berrogain-Dupré	Berrogain-Dupré karrika itsua	Métrique
Chemin Onatiss	Onatiseko bidea	Métrique
Impasse Ader	Ader karika itsua	Métrique
Impasse des Haras	Garañotegiaren karrika itsua	Métrique
Impasse Jeanne D'Arc	Joana Arc-ekoa karrika itsua	Métrique
Impasse Goxoki	Goxoki karrika itsua	Métrique
Chemin de Katilanborda	Katilanbordako bidea	Métrique
Chemin de Mayana	Mayanaren bidea	Métrique
Impasse Erramouspe	Erramouspe karrika itsua	Métrique
Rue Darson	Darson karrika	Métrique
Impasse Berskina	Berskina karrika itsua	Métrique

Des changements sont susceptibles d'être effectués. La liste définitive sera communiquée par courrier aux Saint-Palaisiens.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide le principe de la dénomination des voies en basque sur le plan cadastral. Aussi il est décidé d'officialiser :

- le tableau des voies uniquement en basque pour transmission au service du cadastre
- le tableau des voies en basque et en français pour la signalétique bilingue

9°) – Adressage : validation du modèle et de la couleur du panneau :

Il est proposé au conseil municipal le modèle de panneau suivant :



Pan x1

1 panneau de rue 500x300 (Angles droits)
 1 plaque de rue 500x300 (Angles droits - 4 trous)
 Fond : Rai 5022
 Sérigr. : Blanche
 nom de commune intégré en haut
 Police : Albertus MT regular
 Blason ref. Saint Palais Donapaleu intégré



Numéros de maisons 150x100 (???) trous
Fond : Raj 5022
Sérg. : Blanche
Listel simple angles arrondis
Police : Caractère L2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de retenir ce modèle.

10°) – Projet de lotissement :

Lors du conseil municipal du 03 septembre courant, il a été exposé de l'intérêt d'un locataire d'acquérir le bâtiment qu'il loue avec un bout de terrain. Le surplus pourrait être envisagé en lotissement.

Le cabinet de géomètre Géodenak a réalisé deux esquisses d'aménagement de ce terrain. Géodénak propose un aménagement en 4 lots à bâtir. La variante 1 propose des lots de 640 m² à 750 m² tandis que la variante 2 propose des lots de 580 m² à 670 m². Le coût de réalisation de la voie dans la variante 1 s'avère moins onéreuse. De plus sa configuration permettra un meilleur accès dans l'avenir vers les HLM.

Dans l'attente du chiffrage des travaux de voirie, le vote du choix de la variante sera effectué lors d'un prochain conseil municipal.

11°) - Point sur le Pôle Territorial Amikuze et la Communauté d'Agglomération Pays Basque :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil permanent a attribué un fond de concours pour la mise en accessibilité de l'Avenue Théodore d'Arthez pour un montant de 8 000,00 €.

Le conseil permanent a également validé l'intérêt communautaire de la salle de sport de Saint-Palais. Monsieur le Maire doit rencontrer les services de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans les prochains jours afin de définir des modalités financières et juridiques..

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été prise entre la Commune et le Laboratoire d'analyse médicale de Saint-Palais afin que les tests Covid-19 puissent être effectués à la salle airetik et ce jusqu'au 31 octobre 2020.

A compter du 01 novembre 2020, les tests seront effectués dans les locaux de la piscine intercommunale.

Monsieur Etchepareborde informe l'assemblée que les plans de la Maison de la santé sont arrêtés. Le projet va rentrer dans sa phase opérationnelle. Les travaux dureront 14 mois à partir du premier trimestre 2021.

12°) - Compte rendu de commissions :

- Commission Commerce – Economie – Animations – Communication

Mr Darrieux-Juson informe que les travaux de mise en place du panneau numérique devant la mairie ont démarré. Son installation est prévue pour fin novembre.

- Commission Santé – Social – CCAS

Une réunion a été organisée le 01 octobre courant avec les membres du CCAS et les associations oeuvrant dans le social.

Il en ressort :

- des indicateurs de précarité
- des associations qui effectuent un travail fantastique
- des subventions attribuées dont Saint-Palais qui sont dérisoires

Le Conseil de surveillance du centre hospitalier s'est réuni et a élu :

- Président : Mr Bourdé Arnaud
- Vice-Président : Mr Narbais-Jauréguy Eric

L'assemblée générale de l'association Adin Ederra a fait ressortir des difficultés de recrutement, beaucoup d'arrêt maladie

Suite au retrait de Mr Lesgards, le Conseil d'administration a élu Mr Bourdé, Président.

Mr Bourdé informe l'assemblée d'une conférence sur la réalité de la toxicomanie à Saint-Palais.

- Commission vie associative et culturelles

Bilan BIDEAK

En septembre 600 visiteurs : 171 hors du département 64, 23 du 64120, 25 pour le reste du 64, 153 Conférences et Réunions
216 environ sur les journées du patrimoine.

Les journées du patrimoine :

216 entrées dont :

- 131 du 64120
- 57 du 64 (hors 64120)
- 28 hors département

10 exposants individuels (+3 annulations pour raison de santé) et 3 associations (7 photographes pour Begirada / 4 pour le patchwork).

The Coffe chopps Bad, avec Yannick Bourcier, a fait un petit concert, surprise le samedi après-midi de 17 h à 18 h 00.

Yannick Bourcier est revenu ensuite le dimanche pour un solo de saxophone de 16 h 00 à 17 h 30.

Les retours des exposants et du public sont très positifs et encourageants vis-à-vis d'une manifestation comme celle-ci.

Les artistes et associations sont en attente d'évènements comme celui-ci pour pouvoir présenter leurs travaux et avoir une visibilité.

Les associations espèrent être mieux connues et ainsi attirer de nouveaux participants.

Tous les exposants demandeurs, n'ont pas pu être acceptés, faute de grilles (23 de la mairie + 12 du cinéma) et d'espace en cas de pluie ou de vent.

L'atelier de Haiku de Morgane Tellechea a attiré une participante.

Les deux animations « la vie privée des arbres » par Elaia et Lena ont été annulées (elles étaient cas contact et attendaient de passer le test COVID).

Il y avait 5 inscrits pour le dimanche et 4 pour le samedi.

Le 03 octobre : à la fin de la présentation de l'EDIT DE 1620 « par Zabalik au cinéma Saint-Louis, une cinquantaine de personnes s'est rendu à l'auditorium de Bideak afin de découvrir l'argumentaire de M. LOSTAL : discours graphique et humoristique d'Asisko Urmeneta

Mr Bourdé Arnaud a assisté à l'assemblée générale de l'association « Les Amis du Musée de Basse Navarre ». Il a été voté à la grande majorité le principe d'installation du musée à l'espace Bideak. Un comité de pilotage composé de membres de l'association et de l'équipe municipale va être mis en place.

Mr Etchepareborde Arnaud informe l'assemblée du fonctionnement du club de natation. Il y a eu 109 licenciés dont 32 jeunes diplômés fédéraux et ce malgré la contrainte d'un protocole covid compliqué.

- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports

Mrs Pettan AYÇAGUER et Arnaud ETCHEPAREBORDE présentent l'avancée du projet d'équipements de loisirs sur la commune

L'enquête a été réalisée par un questionnaire à destination des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} des 2 collèges de Saint-Palais (taux de réponse de 87 %) et un questionnaire à destination des parents (59 réponses). Il en ressort que les vœux de pratiques sont le VTT et le Skate.

Deux sites sont envisageables pour y accueillir cinq équipements (skate park, aire de jeux pour enfants, pumtrack, base de randonnée VTT / VAE, la passerelle cyclo-piétonne). Ils feront l'objet d'une présentation au pôle territorial.

L'ancien camping accueillerait la base de randonnées et la passerelle cyclo-piétonne et le parc Touzaa, les activités de Skate Park, d'aire de jeux pour enfants et de Pumtrack.

Le fonds de concours sera sollicité auprès du Pôle Territorial Amikuze de la Communauté d'agglomération Pays Basque. Il sera également sollicité des subventions aux organismes publics afin de mener à bien ces projets.

- Commission Travaux – Urbanisme – Environnement

Avenue Théodore d'Arthez :

Il reste quelques petites finitions (l'entrée des ambulances Meinjou)

Le montant des travaux sera en dépassement de 20 000,00 € à 25 000,00€. Nous avons demandé une prise en charge exceptionnelle par le département.

L'adressage :

Nous devons terminer la nomination des places des parkings des biens. Au prochain conseil municipal vous aurez le coût exact de l'opération que nous mettrons au vote.

L'éclairage de nuit :

Nous avons rencontré Mr Bordenave de la Sdepa pour comprendre l'augmentation des tarifs. Nous allons faire une proposition au prochain conseil et le communiquer aux Saint-Palaisiens.

Divers :

Nous mettons à jour des signatures en retard (c'étaient des décisions prises par l'ancien conseil municipal) :

- renouvellement des baux commerciaux (2018) : Fait
- la vente d'un bout de cour à Mr Toussaint à la rue du Palais de Justice : En cours
- la vente des courettes côté piscine : En cours
- la régularisation de vente ou d'échange de terrain

Les prochains travaux :

- les parkings
- le ramassage des ordures avec la CAPB
- faire un état des travaux à faire sur les années à venir (nous avons commencé à le travailler avec Charles et Christian) le chiffrer pour la préparation des budgets à venir.

- Commission des finances

Point financier des comptes de la commune au 30 septembre 2020 établi par Mme LEGARTO.

A) La Commune :

1) Etat de la trésorerie de la commune au 30 septembre 2020 :

La trésorerie au 30/09/2020 s'élève à 807 839,00 €, en ce compris le solde du Fonds de Concours dédié à la salle de sports.

En effet, le Fonds de Concours octroyé par la Communauté des Communes d'Amikuze pour la salle de sports s'élève à :

- 631 063,00 € selon le décompte actualisé figurant sur le Budget primitif 2020 voté par l'ancien conseil municipal dirigé par Mr JJ Loustaudaudine et le vote du conseil municipal du 03 septembre 2020.

- Montant corrigé (suite à l'audit effectué par mes soins) de 83 528,00 € déduction faites des paiements effectués pour le compte de la salle de sports.

2) Les équilibres financiers :

Il est à noter que globalement 79 % des recettes prévisionnelles sont encaissées et 73 % des charges prévisionnelles sont décaissées (sachant que les 9/12 représentent 75 %).

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 octobre s'élève à 88 047,00 € ; Le montant du capital des prêts remboursés s'élève à 131 476,00 € ; Nous avons donc une capacité d'autofinancement nette négative de 43 429,00 € sur les 10 premiers mois de 2020.

La section d'investissement (investissements décaissés et opérations sous mandats déduction faite des financements dédiés, en ce compris, le montant du Fonds de compensation TVA perçu en octobre (108 616,00 €) présente un besoin de financement de 178 165 €.

Les besoins cumulés en fonctionnement et en investissement sont financés par prélèvement sur la trésorerie disponible au 01 janvier 2020 qui de 1 012 000,00 € passe à 808 000,00 €

B) Bideak :

Le compte bancaire de Bideak présente un solde de 54 069,00 € au 30 septembre 2020.

L'atterrissage de la trésorerie sera fonction, en grande partie, des charges de personnel et de prestataires extérieurs qui seront maintenues sur les 3 derniers mois de 2020.

12°) – Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'inauguration le vendredi 09 octobre prochain de la fresque réalisée par l'artiste Sophie CANILLAC sur le mur de soutènement au-dessus du rond-point de l'hôpital. Cette fresque évoque la diaspora basque vers le continent américain, des premiers conquistadors en Amérique du sud, aux émigrations plus récentes vers le nord.

Mr A. O propose l'acquisition d'un terrain situé avenue de la gare et cadastré section C n°1355 d'une superficie de 105 m². Cette parcelle sous forme triangulaire est un délaissé.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la vente de la parcelle cadastrée section C n° 1355 d'une superficie de 105 m² à Mr A. O. au prix de 5 € TTC le m². Il décide que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur. Le transfert de propriété sera réalisé par un acte en la forme administrative établi par l'Agence Publique de Gestion Locale. Mme DAGUERRE est désignée pour signer l'acte.

Mr ETCHEPAREBORDE Arnaud appelle l'attention du conseil sur la fermeture prochaine de l'entreprise ONA TISS. C'est un patrimoine de Saint-Palais qui disparaîtra.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré Mme HOURCADE Mayalen. Sa décision a été mûrement réfléchie, et qu'à ce jour, il ne semble pas y avoir d'autres solutions. La décision lui appartient.

Monsieur AYÇAGUER Pettan constate la prolifération de pigeons et rendent les devantures de magasins très sales. De plus certaines personnes lui font part de la mise à jour du plan du cimetière situé à l'entrée du cimetière. Il lui a été répondu que la commune a acheté un logiciel spécifique du cimetière et que s'il y a encore quelques erreurs elles seront rectifiées.

Monsieur le Maire convie un élu municipal à assister aux réunions Maire-Adjoints tous les lundis à 19 h 00.

Les prochaines dates à retenir :

- vendredi 27 novembre 2020 : repas conseil municipal Bar Laffitte
- samedi 31 octobre 2020 : capucinade organisé par l'UCA
- vendredi 18 décembre 2020 : Arbre de Noël des enfants du personnel communal et de du pôle territorial amikuze.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 11.